


REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
 - Approuvé le 19 mai 2021
 - Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
 - Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
 - Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
 - Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
 - Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
 - Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

- Légende**
- ZONES URBAINES**
 U
 UE
- ZONES AGRICOLLES**
 A
 Ap
- ZONES NATURELLES**
 N
 NENR
 Np
 NT
- PRESCRIPTIONS**
 Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 Code de l'Urbanisme
 Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
 Alignement d'arbres protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 Haie à créer - L113-1 Code de l'Urbanisme
 Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
 Boisement protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 Cours d'eau et ripisylvies remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
 OAP Usiers urbaines à protéger
 OAP Sectorielle
 Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
 Secteur remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
 Zone exceptionnellement inondée
 Zone fréquemment inondée
 Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
 Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
 Limite communale
 Bâti Dur
 Bâti Léger
 Limite parcellaire
 Etang, lac, mare
 Cimetière



Emplacements réservés

Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
TAUGON	110	Prolongement de l'impasse du Paradis	Commune de Taugon	378
TAUGON	111	Liaison péloïne	Commune de Taugon	302

Changements de destination autorisés

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
TAUGON	18	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 CU	non renseigné

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
TAUGON	252	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Château
TAUGON	254	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Maison du Pont du Sablon
TAUGON	256	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Maison
TAUGON	257	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Hutte sur digue
TAUGON	258	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Hutte sur digue
TAUGON	259	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Hutte sur digue
TAUGON	260	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiment du pôle nature

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
TAUGON	278	Secteur remarquable protégé - L151-19 CU	non renseigné
TAUGON	279	Secteur remarquable protégé - L151-19 CU	non renseigné